

—•—
**Une question,
un conseil ?
Parlez-en à
votre médecin,
pharmacien ou
sage-femme.**

—•—
Un vaccin efficace

La vaccination protège contre la coqueluche et ses formes graves.

Un vaccin nécessaire

La vaccination des adultes protège les nourrissons de moins de 6 mois.

Un vaccin simple

Il est fait dans la même injection que les vaccins obligatoires chez le nourrisson et recommandés chez l'enfant et l'adulte.

Un vaccin sans danger

Les réactions sont peu fréquentes et ne sont pas graves.

Un vaccin remboursé

L'Assurance maladie rembourse le vaccin à 65 %.

Pour en savoir plus



**VACCINATION
INFO SERVICE.FR**

Le site de référence qui répond à vos questions



Coqueluche - Adultes

Les 5 bonnes raisons de se faire vacciner



MINISTÈRE CHARGÉ
DE LA SANTÉ



**Santé
publique**
France



Contre la coqueluche il existe un vaccin efficace.

—◆—
L'efficacité du vaccin n'est pas définitive, c'est pourquoi les rappels de vaccins sont nécessaires.

—◆—
Le vaccin contre la coqueluche est toujours associé à d'autres vaccins.

Qu'est-ce que la coqueluche ?

La coqueluche est une infection respiratoire due à une bactérie. Elle est très contagieuse et se transmet par la toux des personnes infectées. Elle provoque des quintes de toux fréquentes qui peuvent se prolonger pendant plusieurs semaines. Les formes graves de coqueluche surviennent chez certaines personnes fragiles, surtout les nourrissons de moins de 6 mois, chez qui elles nécessitent souvent l'hospitalisation et peuvent entraîner le décès.

Qui doit être vacciné ?

- La vaccination contre la coqueluche est **obligatoire chez les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018** avec trois doses de vaccin à l'âge de 2, 4 et 11 mois.
- La vaccination est **recommandée chez les enfants de 6 et de 11 ans et tous les enfants qui n'ont pas encore eu leur rappel** en même temps que les autres vaccins recommandés.
- **Les adultes à l'âge de 25 ans** avec un rattrapage possible jusqu'à l'âge de 39 ans inclus.
- **Les adultes**, quel que soit leur âge, pouvant être **en contact étroit et prolongé avec un nourrisson**.
- **L'entourage des femmes enceintes et du nourrisson** : conjoint, jeunes adultes vivant au foyer, grands-parents, frères et sœurs (du nourrisson), etc.

- **Les personnels soignants**, y compris **les étudiants** des filières médicales et paramédicales, les professionnels de la petite enfance, les assistantes maternelles. Les rappels sont recommandés à l'âge de 25, 45 et 65 ans.
- Toutes les personnes en **contact avec un cas de coqueluche**.

Quels sont les effets secondaires ?

Dans la grande majorité des cas, le vaccin est bien toléré.

Après la vaccination contre la coqueluche, les effets les plus fréquents, sont une douleur, une rougeur au point de la piqûre ou une fièvre passagère.

Le vaccin est-il remboursé ?

L'Assurance maladie rembourse à 65 % le vaccin contre la coqueluche, sur ordonnance du médecin (ou d'une sage-femme pour leurs patientes). Les mutuelles remboursent généralement la différence.

Qui peut vacciner ?

Les médecins, les sages-femmes (pour leurs patientes), et les infirmier(e)s sur prescription médicale.

Où se faire vacciner ?

Chez un médecin, une sage-femme, à l'hôpital, dans un centre de vaccination, dans un lieu de soin infirmier.

—◆—
On appelle « cocooning »

la vaccination de l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois, pour les protéger contre les maladies contagieuses, comme la coqueluche.